

J'ai été frappé, en particulier, de voir qu'un des porte-parole de notre clergé québécois, qui a eu, pendant longtemps la réputation d'être un peu conservateur,—je parle au point de vue philosophie économique et non pas au point de vue politique,—est aujourd'hui à l'avant-garde de cette théorie, et accepte même avec un certain empressement qu'on considère cette tendance à la socialisation qui assurera une meilleure distribution des ressources de la nation, pour pourvoir, de façon plus efficace, aux besoins essentiels de tous les citoyens de la nation.

Même si ces idées émanent d'un parti d'opposition, même si elles sont quelquefois préconisées avec une certaine verve de termes et qu'on y joint parfois des motions de blâme qui ne sont pas très obligeantes et pas toujours justifiées, je suis d'avis que le parti libéral, qui est au pouvoir, devrait être un parti à idéologie qui ressemble au NPD, dont les membres sont des libéraux pressés, et qu'il devrait accélérer le pas, parce que les besoins du peuple canadien sont peut-être devenus plus cuisants que jamais et que le peuple est peut-être aussi moins disposé à patienter qu'il ne l'a été dans le passé. Devant cette explosion qui se produit un peu dans tous les domaines, le peuple réclame ces choses fondamentales auxquelles il a droit: le gîte, la nourriture, les soins médicaux, l'éducation, sa place au soleil, comme tout le monde, et son refus à reconnaître cette idée d'une classe privilégiée qui, en vertu d'un système établi et créé depuis longtemps, vit dans le luxe pendant que d'autres sont obligés de se priver.

Je répète donc que je ne sais pas encore si je voterai en faveur de la motion de censure. Je voudrais entendre d'autres orateurs invoquer des arguments pour ou contre, et j'espère qu'ils le feront avec le même esprit constructif qui a animé ceux qui ont pris part au débat jusqu'à maintenant. Je voudrais tout de même suggérer, avec toute l'objectivité possible, qu'il faudrait accentuer et accélérer ces mesures sociales—il y en a quelques-unes au programme—susceptibles d'assurer à tous les Canadiens les soins médicaux essentiels, les médicaments dont ils ont besoin, les pensions pour les vieux qui correspondent au coût de la vie, l'argent qu'il faut aux jeunes Canadiens pour acquérir une éducation convenable, bref, ce qu'il faut pour que le père de famille loge sa famille d'une façon convenable. En somme, il faudrait que le gouvernement soit assez audacieux pour envisager des mesures auxquelles il n'avait pas songé auparavant. Qu'il se laisse moins conseiller par ses financiers qui croient à un évangile économique qui, à mon avis, est passé de mode, et qu'il se laisse conseiller

[M. Mongrain.]

par ceux qui réalisent qu'aujourd'hui, c'est le bien commun qui doit primer.

Le Crédit social a raison parfois de dire que tout ce qui est physiquement nécessaire devrait être rendu financièrement possible, et ce surtout quand on constate qu'il y a chez nous des millions de dollars qui dorment ou qui sont mal distribués ou qui sont distribués à mauvais escient, dans des secteurs où on a plus que l'essentiel, tandis que dans d'autres secteurs, on est obligé de se priver des choses essentielles.

• (5.00 p.m.)

[Traduction]

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que j'appuie sans réserve l'amendement proposé par le député de Northumberland (M. Hees), surtout dans la mesure où il se rattache à la politique d'argent serré en vigueur actuellement. J'ai écouté avec beaucoup de plaisir cet orateur qui connaît bien les problèmes des provinces de l'Atlantique et qui, du temps où il était membre du cabinet Diefenbaker, a toujours manifesté un vif intérêt aux problèmes de la région de l'Atlantique et aux meilleures méthodes pour les résoudre.

Pendant les années de 1957 à 1963, les provinces de l'Atlantique ont bénéficié d'un nouveau traitement de la part du gouvernement fédéral. Le gouvernement conservateur était prêt à expérimenter de nouvelles mesures susceptibles de régler les problèmes qui nous assaillent depuis 1867. Par exemple, on a vu l'adoption d'une mesure concernant les subventions de redressement accordées aux provinces de l'Atlantique, ainsi que la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique et la loi sur l'Office d'expansion économique de la région de l'Atlantique. Toutes ces mesures, et bien d'autres témoignaient du nouveau traitement appliqué par le gouvernement fédéral aux provinces de l'Atlantique à cause des circonstances uniques qui règnent dans cette région du Canada.

Avant 1957, nous des provinces de l'Atlantique constatons chez le gouvernement fédéral une attitude qui n'était pas sans rapport avec celle adoptée aujourd'hui; elle m'effraie parce qu'il me répugne de penser que le gouvernement fédéral, une fois de plus, reprend les habitudes qu'il avait au cours des 22 années où il a administré le pays, de 1935 à 1957. Ce fut une époque extrêmement pénible pour les habitants des provinces de l'Atlantique. Le chômage sévissait et les emplois étaient rares. A vrai dire, ce fut cette époque d'épreuves qui a poussé le député de Davenport (M. Gordon) à écrire un livre qui recommandait notamment que l'on donne un billet, aller seulement, aux gens de notre région à destination de